

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SEME-KPODJI

Consultant

Ousmane KORA / 90904490

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE SEME-KPODJI

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	10
1.1 Cadre physique :	10
1.2 Cadre administratif	12
CHAPITRE II : POPULATION	13
2. 1.- Etat de la population	13
2.2 Approvisionnement en eau potable.....	14
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	16
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	16
3.2 Organisation de la société civile.....	16
3.3 Structures d'accompagnement.....	16
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	17
4.1 Santé.....	17
4.2. Éducation et alphabétisation.....	19
4.3. Arts, culture, sports et loisirs	21
CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES	21
5.1. L'agriculture.....	21
5.2 La sylviculture.....	22
5.3 L'élevage.....	22
5.4 Pêche et pisciculture.....	23
5.5 Industrie.....	23
5.6 Artisanat	24
5.7 Commerce	25
5.8 Transport et communication.....	26
5.9 Tourisme et hôtellerie	28
CHAPITRE V: ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	28
6.1. Processus d'élaboration du budget	28
6.2. Evolution des différents postes budgétaires	29
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE.....	32
CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES	36
8.1 Identification des filières porteuses	36
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses.....	37
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	41
CONCLUSIONS GENERALES	44
BIBLIOGRAPHIE	45

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur

SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Parakou.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire et ses adjoints de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

La loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant régime des communes en République du Bénin prescrit en son article 84

Pour se conformer à ces prescriptions légales, la commune de Sèmè Podji à l'instar de la grande majorité des communes du Bénin s'est dotée d'un plan de développement communal. Ce document adopté par le Conseil Communal et approuvé par l'autorité de tutelle constitue (i) le cadre de référence à toute action de développement, (ii) un outil de négociation permettant de mobiliser les ressources endogènes et externes et (iii) un outil de communication assurant l'implication réelle des principaux acteurs locaux dans le processus de développement à la base.

Mais l'épineux problème qui se pose actuellement à cette commune, est celui de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de son plan de développement.

Certes, plusieurs partenaires interviennent dans la commune en lui apportant des appuis techniques et financiers pour réaliser certaines activités inscrites dans le plan de développement. Cependant, il convient de souligner que les ressources extérieures à elles seules ne suffisent pas pour atteindre les objectifs que s'est fixés cette commune à travers sa vision de développement. D'où la nécessité de valoriser les potentialités locales pour créer les richesses permettant de mobiliser les ressources endogènes indispensables à l'exécution du plan de développement.

C'est pourquoi, les communes doivent non seulement connaître leurs filières porteuses de richesses et d'emplois mais aussi maîtriser leurs rôles dans la valorisation de ces filières

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude.

La réalisation de la présente monographie, outil de référence à toute action de développement, a été commandée par les autorités de la commune de Sèmèpodji, avec l'appui de la Mission de Décentralisation et le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats de l'atelier régional organisé à Ouidah pour la zone des pêcheries auquel la commune de Sèmèpodji, appartient.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées par la Commune et qui sont susceptibles d'améliorer le présent document.

Enfin, la présente monographie de développement économique de la Commune de Sèmèpodji est présentée en neuf (09) chapitres que sont :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Acteurs sociaux
- Activités économiques
- Processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget
- Stratégies de Promotion de l'économie locale
- Stratégies de valorisation des filières porteuses
- Perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique :

❖ Situation géographique

Située entre les parallèles 6°22' et 6°28' de latitude Nord et les méridiens 2°28' et 2°43' de longitude Est, la Commune de Sèmè-Podji est située dans le Département de l'Ouémé, au Sud-est de la République du Bénin sur la côte Atlantique. Elle s'étend sur une superficie de 250 Km², soit 0,19% de la superficie de la République du Bénin. La commune de Sèmè-Podji est limitée au Nord par la ville de Porto-Novo et les Aguégoué, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par la ville de Cotonou.

❖ Relief

Sèmè-Podji est une plaine côtière encadrée dans un complexe de plans d'eau (océan Atlantique, lagune de Porto-Novo, fleuve Ouémé et lac Nokoué). Le relief très bas varie par endroit entre 0 et 6 m environ d'altitude. Il est majoritairement composé de marécages, de sables fins inaptes aux activités agricoles et de plans d'eau. La superficie cultivable fait 39,5% de la superficie totale de la commune.

❖ Climat

La commune de Sèmè-Podji baigne dans un climat soudano guinéen caractérisé par deux saisons sèches (décembre à février et août à septembre) et deux saisons pluvieuses (avril à juillet et octobre à novembre). La température moyenne fait environ 27°C avec une humidité relative élevée. L'influence du vent côtier sur le climat crée souvent des perturbations cycliques qui font de la commune de Sèmè-Podji, une des zones les plus arrosées du Sud Bénin avec une moyenne pluviométrique dépassant annuellement les 1100 mm.

❖ Hydrographie

Coincé entre le complexe mer, lac et lagune, Sèmè-Podji bénéficie d'un réseau hydrographique favorable aux activités de pêche. Il s'agit de la lagune de Cotonou qui en s'élargissant forme le lac Nokoué (14 000ha). Elle communique par le canal de Toché avec la lagune de Porto-Novo qui se prolonge à l'Est jusqu'à Lagos au Nigeria créant ainsi une forme de réservoir d'eau douce.

❖ Végétation

La zone de Sèmè – Podji appartient au secteur phytogéographique guinéen côtier à végétation rase, clairsemée, formée essentiellement d'halophytes. La végétation naturelle, constituée d'arbustes et d'arbrisseaux denses à dominance de *Zanthoxylum zanthoxyloides*, *Chrysobalanus icaco* et *Dialium guineense* ne subsiste plus actuellement que très sporadiquement ou sous forme de touffes éparées, du fait de l'action de l'homme (installation des cultures, recherche de bois de chauffe et de construction etc.), Elle reste aujourd'hui dominée :

- dans la zone sableuse par un tapis herbacé faiblement enraciné, de vastes cocoteraies, quelques îlots de palmeraies naturelles ou plantées, des essences naturelles ont fait place aux essences importées telles que le filao, l'eucalyptus, et l'acacia qui pour la plupart sont des domaines

appartenant à l'Etat (Direction des Eaux et forêts ou Direction de la Recherche Agronomique).

- dans les zones basses par des forêts marécageuses à rafia (*Raphia sudania*) dans lesquelles subsistent encore quelques espèces telles que *Acrostichum aureum*, *Ficus congensis*, *Symphonia globulifera*, *Raphia* espèces menacées de disparition du fait de la pression exercée par les populations riveraines.
- dans les zones marécageuses : par quelques bouquets d'*Andropogon gayanus*, des pieds isolés de rôniers (*Borassus aethiopum*) et de cyperaceae. C'est aussi le domaine réservé à la canne à sucre et à quelques essences aquatiques dont l'une est localement appelée "afléma"

❖ Faune

Elle est très peu diversifiée aujourd'hui dans la commune et se réduit à quelques mammifères tels les aulacodes, les singes, le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le guib harnaché ope (*Tragelaphus scriptus*), les lapins, les lièvres, les rats, les écureuils et civettes d'Afrique. On y rencontre aussi de nombreux oiseaux tels que le guêpier, l'épervier, le pigeon vert, la tourterelle, le francolin, le héron etc. Il faut aussi signaler la présence des reptiles (lézard, python, couleuvre, vipère, cobra) et de nombreux insectes.

La grande faune quant à elle, a pratiquement disparu à cause de la destruction quasi totale de son habitat au profit des installations humaines (habitat, champs, etc.) et de la chasse.

❖ Sols

Du fait de sa position topographique (voir relief) la commune de Sèmè-Podji ne dispose que de sols résultants essentiellement du lessivage ou de la sédimentation. Ils sont pour la plupart hydromorphes et très pauvres en éléments nutritifs et en matériaux organiques, notamment en base, azote et phosphore, mais riches en dioxyde de silicium avec quelques éléments de sols ferrugineux de type tropical.

Dans l'ensemble on distingue :

- Les sols hydromorphes peu évolués et donc pauvres formés sur sable marin,
- Les sols hydromorphes à Gley moyennement organiques, humides, plus riches formés sur matériaux alluvial lagunaire,
- Les sols lessivés à tendance podzolique formés sur le quaternaire
- Les sols pseudo-gley formés sur matériaux sablo-argileux

De ce fait, très peu de sols sont favorables ou marginalement aptes à la production vivrière. Par contre, ils sont apparemment favorables aux palmiers à huile, cocotiers et canne à sucre qui s'y développent bien.

1.2 Cadre administratif

❖ Aspect administratif

Il s'agit des services de la commune au niveau de la mairie et des bureaux des chefs lieux d'arrondissement.

Le conseil communale comprend : le maire, les six chefs d'arrondissement.

Le Maire est responsable de la gestion administrative de la commune qui compte six (06) Arrondissements dont un urbain. Les arrondissements sont administrés par les chefs d'Arrondissements qui ont sous leur tutelle les chefs de villages.

Les villages et quartiers de ville sont répartis comme suit par arrondissement

N°	ARRONDISSEMENTS	NBRE DE VILLAGES / QTIER DE VILLE
1	Agblangandan	09
2	Aholouyèmè	05
3	Djèrègbé	05
4	Ekpè	06
5	Tohouè	09
6	Sèmè-Podji	04
TOTAL	-	38

Le Maire, dans l'exercice de ses fonctions est assisté d'un secrétariat particulier et d'un secrétariat général.

L'administration communale comporte 09 services répartis en divisions. Il s'agit de :

- Service des Affaires Financières (SAF)
- Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- Service des Affaires Economiques (SAE)
- Service des Archives, de la Documentation et de l'Information (SADI)
- Service du Développement et de la Coopération Décentralisée (SDCD)
- Service des Affaires Générales, de l'Etat Civil et de la Carte Nationale d'Identité (SAGEC/CNI)
- Service des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles (SASSC)
- Service de Transmission Radio (STR)
- Secrétariat Administratif Central (SAC)

Les bureaux de la mairie et les chefs lieux d'Arrondissement sont abrités dans des bâtiments à usage administratif.

En dehors de la mairie qui dispose d'infrastructures, d'équipements et de personnel de qualité pour les services, la plupart des bureaux d'arrondissement souffre des mêmes maux dont les plus cruciaux sont :

- Le faible équipement
- L'insuffisance de personnel qualifié
- L'insuffisance de moyens de travail
- L'absence de latrines et d'eau potable

1.2.2 Services déconcentrés de l'Etat

Au niveau de la commune de Sèmèpodji ont rencontré les services déconcentrés de l'Etat que sont : le Centre de Promotion Agricole (CeRPA), la Circonscription Scolaire, Centre de Santé de la Commune, le Bureau de la Promotion des activités de jeunesse, sport et loisir, la recette perception, les recettes des impôts, la Gendarmerie et les Douanes.

Ces services rendent compte beaucoup plus à leur Ministères de provenance et n'envoient presque pas leurs rapports d'activités à la Commune. Il n'existe pas un cadre de concertation pour ces services au niveau de la Commune.

CHAPITRE II : POPULATION

2. 1.- Etat de la population

Au Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH₂) de 1992, la commune de Sèmè-Podji comptait 65 016 habitants contre 37 220 en 1979. En 2002 (RGPH₃), cet effectif est porté à 115 238 habitants dont 59310 femmes et 55 928 hommes. Cette augmentation rapide, surtout entre 1992 et 2002, période au cours de laquelle la population a connu un taux de croissance annuel de l'ordre de 5,06% contre 4,3% entre 1979 et 1992, témoigne non seulement d'un fort accroissement naturel mais aussi et surtout de la forte attraction qu'exerce la commune sur les migrants de Cotonou et Porto-Novo. Pour ces derniers, la commune de Sèmè-Podji constitue une zone de recours face à la rareté et à la cherté du logement dans ces grandes agglomérations.

Cette population est aussi caractérisée par la forte dominance de la population jeune (63% de la population a moins de 25ans alors que celle âgée de plus de 55ans ne représente que 5,16 %). Ces caractéristiques sont typiques des pays en voie de développement, tel le Bénin, dont la fécondité est élevée, le taux de mortalité important et l'espérance de vie limitée. C'est aussi une population fortement féminine avec 51,46% de femmes.

Sur le plan administratif, la commune compte six arrondissements subdivisés en trente-quatre villages (34) et quatre (04) quartiers de villes. La population est inégalement répartie dans ces six arrondissements.

❖ Ethnies dominantes

Plusieurs ethnies habitent aujourd'hui la commune de Sèmè-Podji mais les plus dominantes sont les Xwla, les Goun, les Tori, les Yoruba et les Fons. Les autres groupes sont en minorité ; il s'agit les Adja, des Mina, etc. sans oublier le flux d'immigrants d'intérêt commercial comme les Ibo du Nigeria.

❖ Religions

Trois principales religions cohabitent dans presque tous les arrondissements de la commune. L'animisme ou la religion traditionnelle est la toute première religion pratiquée par les populations. Ses adeptes, dans la commune, adorent des divinités comme les Vodouns, Awhangan, Agboé, Hunvè et Lègba représentés par des éléments de la nature. Cette religion est de plus en plus délaissée au profit des religions importées que sont Le Christianisme et l'Islam. Parmi celles-ci, le Christianisme est la religion la plus répandue à travers ses différentes congrégations (Catholique, Protestant, Christianisme Céleste etc.), L'Islam est par contre minoritaire et surtout pratiqué par les immigrants. Il faut noter cependant que la plupart des fidèles de ces religions importées continuent de croire à l'existence de leurs divinités ancestrales.

❖ Habitat

L'habitat dans la commune de Sèmè-Podji est en général groupé. Les concentrations humaines les plus fortes s'observent autour des chefs lieux d'arrondissement. Les habitations sont en majorité faites de matériaux définitifs (ciments, tôles, fers etc.) et quelques fois de matériaux précaires (nervure de palme, claie, nervure de raphia etc.). Leur architecture est récente.

❖ Mode d'éclairage

Les énergies utilisées par la population pour les besoins d'éclairage sont l'électricité fournie par la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE), les dérivées d'hydrocarbures (pétrole lampant) et les groupes électrogènes provenant essentiellement du Nigeria.

2.2 Approvisionnement en eau potable

La population de la commune de Sèmè-Podji s'approvisionne en eau des puits traditionnels, des puits à grand diamètre, des forages ou pompes hydrauliques et de l'eau de la SONEB. Les puits traditionnels sont les plus répandus dans la plupart des ménages des villages et quartiers de ville de la commune. On dénombre au total 17 puits à grand diamètre, 3 forages/pompes hydrauliques dans toute la commune. L'eau de la SONEB est disponible surtout dans les chefs lieux d'arrondissement sauf dans l'arrondissement de Aholouyèmè qui n'en bénéficie pas du tout. Elle est aussi disponible dans certains quartiers ou villages des arrondissements de Agblangandan, Djèrègbé, Ekpè et Podji.

Au total, on rencontre l'eau de la SONEB dans seulement 17 Villages ou quartiers de villes sur les 38 que compte la Commune. Dans l'arrondissement de Aholouyèmè qui ne dispose pas de cette eau, ce sont les puits à grands diamètres (au nombre de quatre) et des puits traditionnels dans les ménages qui constituent la principale source d'approvisionnement en eau des populations. Cette situation se rencontre aussi dans l'arrondissement de Tohouè où, sur les neufs (09) villages que compte l'arrondissement, c'est seulement à Tohouè Centre qu'on rencontre l'eau de la SONEB, les autres points d'eau, pour toute la population de l'arrondissement étant seulement deux pompes et trois puits à grand diamètre.

- Les principales difficultés en matière d'approvisionnement en eau sont :
- Faible disponibilité et mauvaise qualité de l'eau ;

- Insuffisance d'eau potable dans la plupart des villages et quartiers de ville;
- Eau des puits polluée par les fausses septiques ;
- Difficulté d'approvisionnement en eau potable ;
- Couverture limitée et mauvaise qualité de l'eau du réseau SONEB ;
- Manque d'eau potable dans les villages, écoles et hôpitaux ;

Selon nos investigations, les normes correspondant à un niveau de couverture en eau de 100% se présentent comme suit :

- 01 point d'eau pour 250 habitants
- 15 litres d'eau par jour par habitant

En comparant avec les normes, la tendance générale qui se dégage est la faible capacité de la commune à combler entièrement les besoins en eau de la population. Dans aucun arrondissement de la Commune, la couverture en eau potable n'est totale. La figure n°2 présente la répartition des besoins en eau par arrondissement :

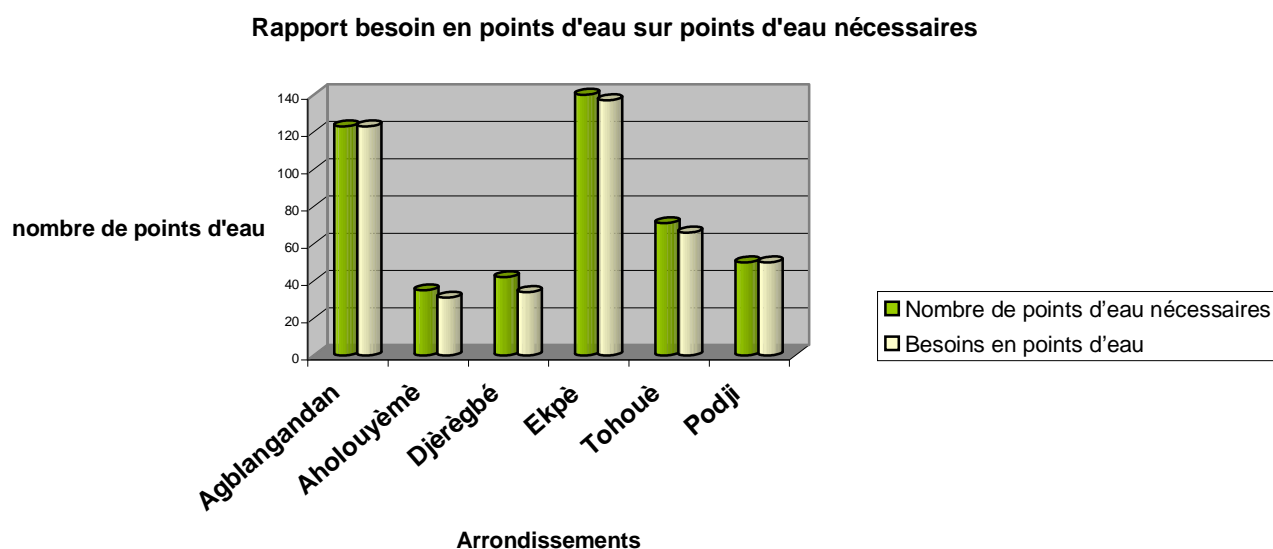


Figure n°2

Cette figure ne prend pas en compte, certes, les données de la SONEB, mais la faible couverture de la Société Nationale de l'Eau du Bénin dans la commune fait déduire facilement que la population de Sèmè-Podji est très loin de mobiliser la quantité d'eau nécessaire pour sa survie.

Un effort doit être fait par la commune pour satisfaire les besoins en eau potable surtout dans les arrondissements éloignés. Avec les interventions de l'Etat et des partenaires au développement, ce déficit pourrait être comblé si la Mairie parvient à harmoniser les différentes interventions.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

L'essentiel du pouvoir traditionnel se résume à la reine de SEME et de sa cour ; de plus, les 38 villages ont un chacun un chef.

Comme partout sur toute l'étendue du territoire, les chefs traditionnels n'ont plus une grande influence dans la gestion de la commune de SEME PODJI. Toutefois, ces derniers jouent un rôle prépondérant dans la résolution des conflits socioculturels.

3.2 Organisation de la société civile

La société civile est animée par plusieurs groupes et associations. On distingue :

- les associations de développement : chaque village dispose de son association de développement. On dénombre parfois plus d'une association dans un village. Ces associations sont fortement influencées par la politique.
- les groupements féminins
- les associations professionnelles : le Groupement des artisans à Ayokpo, Glogbo et Kraké-Daho dans l'Arrondissement de Tohouê ; le groupement de transformation de manioc à Agonsagbo dans l'arrondissement de Aholouyèmè) etc.

Notons que les femmes sont très présentes dans l'artisanat et surtout au niveau des services de transformation des produits agricoles à travers la fabrication du manioc en gari, la fabrication de l'huile de coco et de palme, la fabrication du savon, le fumage de poisson et de crevette, la couture, la coiffure, etc.

3.3 Structures d'accompagnement

Il s'agit des structures issues de la coopération décentralisée et d'autres qui interviennent dans la commune.

La coopération décentralisée est encore embryonnaire dans la commune. Elle est surtout à l'étape des prises de contacts et de négociations. On peut citer à ce titre la collaboration avec des communes de la France telles Ville de Nice, Sergy Comptoise, Mante la Jolie.

Avec Mante la Jolie, la collaboration se concrétise déjà à travers des dons de médicaments et de matériaux scolaires faits à la commune. Il en est de même avec le Groupe de Retraités sans Frontières (GREF) qui finance la construction d'un Centre Ressource Formation Professionnelle. Il est aussi envisagé avec ce même groupe un projet d'aménagement d'un terrain multisports, des cours d'Alphabétisation et des cours sur la Restauration

La commune collabore aussi avec des ONG étrangères et nationales. Il s'agit de :

- REOLA-Bénin (basé aux USA) pour un projet de réalisation d'un monument et aménagement des alentours pour les fêtes nationales et/ou communales.
- Un Accord de principe pour le Projet de Développement Millénaire financé par le FED/UE pour l'approvisionnement en eau potable est aussi en cours de négociation

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

❖ Infrastructures et équipements

La situation sanitaire de la commune de Sèmè-Podji est caractérisée d'une part par l'existence de formations sanitaires constituées de 10 Centres de Santé publics (au moins un Centre par arrondissement et un complexe communal de santé installé dans l'Arrondissement de Podji), de 34 cabinets médicaux privés, d'un Centre de Promotion Sociale et de 8 dépôts pharmaceutiques.

Les 10 Centres de Santé publics et les 34 cabinets médicaux privés semblent numériquement suffisants pour fournir le cadre nécessaire au mieux-être sanitaire de la population. Mais le problème est que sur les 44 centres que compte la commune, 40, soit 91% offrent un environnement sanitaire malsain et des équipements inadéquats. Les autres cabinets privés équipés sont très peu nombreux et appartiennent à des spécialistes et donc d'accès difficile pour le citoyen moyen.

La commune dispose aussi d'un Centre de Promotion Sociale sis à agbalilamè dans l'arrondissement d'Agblangandan. Ce centre assiste les nourrices des enfants âgés de 0 à 5 ans, s'occupe des enfants, des personnes en situation difficile, des indigents etc. Au niveau de ce centre aussi les problèmes rencontrés sont du même ordre :

- Vétusté du bâtiment et inexistence de latrines
- Insuffisance d'encadrement

En résumé, les formations sanitaires équipées et appropriées disponibles dans la commune sont en nombre très limité pour répondre aux besoins de santé des populations. Ce qui explique la faible fréquentation de ces centres surtout par les populations autochtones.

❖ Personnel de santé

Le personnel d'encadrement sanitaire est composé de 12 médecins selon les informations de terrain (22 médecins selon le médecin chef de la Commune), 46 infirmiers et 19 sages-femmes.

L'insuffisance de personnel se traduit par le besoin de la Commune en personnel sanitaire, toutes catégories confondues (confère tableau n°3). Selon ces données, le déficit en médecin est de onze (11). Ce déficit est plus prononcé lorsqu'on sait que plusieurs de ces médecins sont constitués de spécialistes qui interviennent dans des cabinets privés et que, le citoyen moyen de la commune, aux ressources limitées, n'arrive pas à accéder aux soins médicaux spécialisés qu'ils offrent à cause de leurs

coûts élevés. La situation au niveau des sages femmes est reluisante avec un effectif de 19 dont 16 (toutes diplômées d'Etat) réparties dans les CS de la commune et des arrondissements. Ici la norme idéale d'une sage femme pour 5000 femmes est largement dépassée, soit une sage femme pour 1566 femmes en âge de procréer (15 à 49ans)¹. Quant au ratio infirmier/population, bien que conforme à la norme admise, soit un infirmier pour 2505 habitants contre un pour 2500 (ratio normalement admis), il est loin de satisfaire les attentes des populations. Car dans la réalité, un bon nombre de ces infirmiers (21 sur les 46 existants) sont utilisés dans les cabinets médicaux privés qu'on sait très peu fréquentés par les populations. Par ailleurs la plupart des cabinets privés, lesquels sont d'ailleurs les plus nombreux, 34 cabinets privés contre 10 CS publics sont dotés de personnel dont les prestations et les compétences ne rencontrent pas encore la satisfaction de la population de la commune.

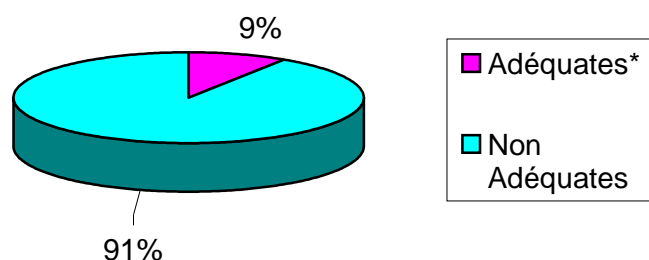
En effet, le taux de fréquentation des Centres médicaux de santé est de 45% et celui des Centres traditionnels de santé de 65% (données de terrain). Quand on sait que ceux qui viennent dans les centres médicaux de santé passent également dans les centres traditionnels de santé, on estime à au moins 20% le nombre de personnes qui s'adonnent à l'automédication. Ce comportement de la population qui rend persistantes les maladies endémiques (paludisme, tuberculose, choléra, IST, etc.) est le résultat de l'insécurité sanitaire engendrée par l'insuffisance du personnel qualifié et l'inadéquation des infrastructures et équipements sanitaires.

❖ La médecine traditionnelle

La médecine traditionnelle est très sollicitée par la population de la commune à travers ses 23 Centres thérapeutiques.

Dans ce secteur, six (06) problèmes sont considérés comme prioritaires :

- Insuffisance de personnel qualifié
- Insuffisance d'infrastructures et équipements sanitaires
- Insuffisance d'équipement et de matériel de travail adéquats
- Faible fréquentation des centres de santé par les autochtones



- Inexistence de clôture pour les CSA d'Agblangandan et de Sèkandji
- Prolifération des cabinets privés non autorisés

¹ Calculer à partir des données du RGPH3

4.2. Éducation et alphabétisation

Le secteur éducatif de la commune de Sèmè-Podji compte 154 écoles dont 74 écoles privées réparties en trois niveaux qui sont : l'enseignement maternel, l'enseignement primaire, l'enseignement Secondaire et l'enseignement universitaire

❖ L'enseignement maternel

La commune dispose de seize (16) écoles maternelles dont sept (07) privées avec 26 classes pour un effectif de 592 enfants et de 19 enseignants dont 13 sont permanents. Ces données ramènent aux ratios de un enseignant pour trente et un (31) enfants et de vingt trois (23) enfants par classe.

A l'instar de ce qui est rencontré sur le plan national, l'enseignement maternel est surtout présent en milieu péri urbain. Dans la Commune, on le rencontre surtout dans les chefs lieux d'Arrondissement, en dehors de Aholouyèmè qui n'en dispose pas du tout. Cette contrainte oblige beaucoup d'enfants, situés loin des localités abritant les écoles maternelles, à commencer directement leur scolarité au niveau de l'enseignement primaire relativement plus développé.

Les problèmes rencontrés ici, en dehors de l'insuffisance d'écoles maternelles, sont la qualité des infrastructures pour la plupart précaires et non conformes aux normes requises et l'insuffisance des équipements pas souvent adéquats. Il faut signaler que la plupart des écoles privées ne sont pas officiellement reconnues par l'Etat.

❖ L'enseignement primaire

C'est l'enseignement le plus développé de la Commune avec 114 écoles dont 52 privées pour un effectif de 33 591 écoliers répartis dans 600 classes soit une moyenne de 56 élèves par classe. Les enseignants sont au nombre de 703, ce qui donne un ratio de un enseignant pour 48 écoliers. Ces ratios varient d'un arrondissement à un autre.

Le tableaux n°9 donne une idée du ratio élèves/enseignant par arrondissement et permet d'apprécier la disparité des besoins dans la commune : ainsi, le ratio est très élevé dans les arrondissements de Djrèrègbè et Agblangandan avec respectivement 51 et 50 et plus bas à Aholouyèmè avec 43. La situation n'est pas mauvaise si on considère le ratio admis sur le plan national (50 élèves par enseignant). C'est pourquoi, au - delà de l'effectif qu'il faut améliorer, ce qui mérite le plus l'attention est la qualité des enseignants utilisés. Car sur les 541 utilisés dans le public, 213 seulement sont des APE et donc remplissent les conditions requises pour exercer la fonction d'enseignement. Les autres enseignants sont ou des contractuels ou des communautaires et donc sans aucune formation professionnelle solide.

Quant au ratio classe/élève (une classe pour 56 élèves) il dénote un déficit de classe dont le recours consiste souvent à jumeler deux cours tenues par deux enseignants différents dans une même classe. Ce déficit peut aussi s'expliquer par la fiabilité des données enregistrées surtout au niveau du privé.

❖ L'enseignement Secondaire

La commune de Sèmè-Podji dispose de vingt trois (23) CEG dont quatorze (14) privés parmi lesquels on compte un établissement de formation technique (le CCFT à Glogbo dans l'arrondissement de Tohouè).

Tous les vingt trois (23) établissements comptent 8 744 élèves répartis dans 162 classes. Le privé dispose de 53 classes pour un effectif de 1144 élèves soit une moyenne de 21 élèves par classe. Par contre dans le public, l'effectif est pléthorique avec un ratio de 70 élèves par classe. L'encadrement est assuré par 465 enseignants. Le tableau n°5 présente le ratio élèves/classes dans la commune

Les difficultés rencontrées ici aussi sont presque identiques à celles du primaire mais leur résolution sort de la compétence de la commune qui peut toutefois être sollicitée dans les négociations en vu du règlement de certaines difficultés.

La Commune dispose aussi d'un enseignement supérieur Houndégbé North American University Bénin situé à Ekpè. Le système utilisé ici est américain avec trois rentrées formelles (Septembre et Mars) et une rentrée de cours intensifs pendant les vacances, soit des cours de trois mois. Ce qui n'a pas permis d'avoir l'effectif réel des étudiants qui a été estimé à 450 en moyenne.

Au total, pour tout le secteur de l'éducation, huit (8) problèmes ont été priorisés. Il s'agit de :

- Insuffisance d'infrastructures et d'équipement scolaires (bâtiments, clôture, latrines, matériel didactique, mobilier, équipements sportifs etc.)
- Difficulté de prise en charge des communautaires
- Pollution de l'environnement due au manque de latrine
- Aucune école EQF (Ecole à Qualité Fondamentale)
- Absence d'eau potable
- Inondation dans les écoles
- Souscription élevée pour les parents d'élèves (frais de scolarité, contribution à la construction des salles de classe)
- Insuffisance d'enseignants

L'insuffisance d'infrastructures dans la commune se pose non seulement en terme de quantité mais aussi en terme de qualité. En effet la plupart des classes, surtout au niveau du privé sont construites avec des matériaux précaires (palme, claie ou nervures de raphia), de plus aucune de ces écoles ne répond aux normes Ecole à Qualité Fondamentale (EQF) c'est-à-dire ne justifie d'un environnement physique suffisant pour garantir une bonne éducation et instruction des élèves. Plusieurs écoles sont inondées en saison des pluies, la plupart ne sont sans latrines et non jamais été approvisionnées en eau potable. Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance criarde des enseignants engagés par l'Etat, les enseignants communautaires ont été les recours. Ils constituent une part non négligeable du corps enseignant dans le primaire et le secondaire. Leur prestation, au départ, critique parce que sans aucune formation de base aurait pu s'améliorer et devenir très appréciable avec le temps si des dispositions d'accompagnement (formations, rémunération etc.) avaient été prises dans ce sens. Malheureusement, malgré le faible niveau de leur rémunération (15 à 50% du salaire net du collègue du public), cette dernière est souvent difficilement mobilisée par les Associations des Parents d'Elèves ; surtout

que les parents d'élèves, dans leur majorité estiment que les souscriptions (frais de scolarité, contribution pour la construction des salles de classe) demandées par l'Association sont élevées. Cette situation démotive les enseignants communautaires et par ricochet affecte la qualité de l'enseignement donné.

4.3. Arts, culture, sports et loisirs

Les activités de sport culture et loisir sont peu développées à Sèmè-Podji du fait de l'insuffisance des infrastructures dans la Commune. Pour leurs loisirs, les populations de la commune s'adonnent aux disciplines suivantes : football, pétanque, belote, musique traditionnelle et moderne, théâtre, danse et lecture.

Dans le domaine de la culture, on distingue la culture moderne (lectures, cours d'alphabétisation et la culture traditionnelle présente à travers l'existence de lieux historiques, de musées, quelques monuments, les cérémonies et danses traditionnelles,

Les activités sont menées soit individuellement, soit en groupes tels que les équipes de football, les groupes folkloriques, les groupes de Zangbéto, etc.

Ces activités se déroulent dans les maisons des jeunes, sur les terrains de sport, sur les places publiques, les couvents ou dans les bibliothèques.

Les problèmes prioritaires identifiés dans ce secteur sont :

- Insuffisance d'infrastructures de loisir et de culture
- Faible équipement des infrastructures existantes et des équipes
- Mauvais entretien des infrastructures communautaires
- Insuffisance d'ouvrages dans la bibliothèque de l'arrondissement
- Manque d'infrastructures adéquates pour l'alphabétisation
- Absence d'une politique de développement du secteur dans la commune
- Développement de vices

CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1. L'agriculture

Les principales spéculations agricoles de la commune sont les cultures Vivrières (manioc, maïs, patate douce, riz, niébé et arachide), les cultures maraîchères (tomate, piment, gombo, légume) et les cultures de rente (canne à sucre, cocotiers).

On distingue plusieurs types de sols : des sols argileux, des sables jaunes, des sables marins, des sables noirs, des tourbes et des marécages.

Les techniques culturales sont le billonnage, le labour à plat, le labour sur planche et le buttage, l'assolement, la rotation, l'association, la fumure organique associée à la fumure minérale,

Les outils de travail n'ont pas évolué, ce sont surtout : la houe, le coupe-coupe, la hache, le petit matériel pour le maraîchage (arrosoir, râteau, sceau, binette, transplantoir, moto pompe etc.) . La culture attelée (charrue, butteur etc..) est presque inexistante. La commune ne dispose que d'un seul magasin de stockage à

Podji construit par le Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA, Ex CARDER).

On y rencontre 91 Groupements à Vocation Coopérative (GVC) et 28 Groupements Villageois. Au niveau communal, il existe une organisation faîtière appelée «Union Communale des Producteurs (UCP)».

L'encadrement technique étatique pour la production agricole est assuré par le CeRPA. Les autres structures d'appui sont les ONG et les projets. On y rencontre aussi quelques structures de financement telles que : CLCAM, CREP, ID, COSOK, CVEC, AssEF, CPRP.

Dans le secteur de l'agriculture, les faiblesses majeures sont :

- Insuffisance d'encadrement technique
- Insuffisance des terres agricoles
- Inexistence de marché
- Insuffisance de moyens pour investir dans l'agriculture
- Manque de financement pour les activités agricoles
- Équipements inadaptés pour le traitement du riz récolté
- Pauvreté des sols

5.2 La sylviculture

Elle n'est pas très bien développée dans la Commune mais l'arrondissement de Ekpè dispose de deux forêts classées. On y rencontre aussi les forêts classées à superficie réduite dans certains arrondissements. Les essences forestières rencontrées sont entre autres l'acacia, l'eucalyptus. L'une des richesses de la Commune se trouve dans les plantations communautaires. En effet, le terroir de Sèmè-Podji dispose de plusieurs hectares de plantations de mangroves, de cocoteraies et de palmiers à huile. Ces plantations sont rencontrées surtout dans les arrondissements de Podji, Agblangandan et Ekpè. L'handicape majeur est l'insuffisance d'agents forestiers pour mieux valoriser ces plantations. Les autres problèmes rencontrés par les populations dans le domaine sylvicole sont : insuffisance de pépinières, insuffisance d'effort de plantations privées, incendie dans les plantations, et exploitation anarchique des plantations par les populations. Vu toutes ces difficultés, la commune appuyée par l'administration centrale, doit faire un effort pour trouver les moyens (humains, financiers) nécessaires pour mieux valoriser ces ressources.

5.3 L'élevage

L'élevage à Sèmè-Podji est surtout dominé par l'élevage des porcs. Mais on y rencontre aussi et de façon traditionnelle des volailles, des bovins et ovins, des caprins, des lapins et des aulacodes. Deux types d'élevage sont rencontrés : enclos et divagation. Il n'y existe pas de zone de pâturage et l'alimentation des animaux se fait souvent sur les espaces herbeux sous les cocotiers. Le porc étant une source considérable de revenus des ménages, son élevage se fait de façon beaucoup plus moderne. Les maladies couramment rencontrées sont la peste porcine, la peste

aviaire, la gale, la trypanosomiase, la salmonellose, la peste des petits ruminants, la parasitose interne et la pasteurellose.

Les contraintes et difficultés de ce secteur sont les suivants :

- Insuffisance d'encadrement technique
- Manque d'appui financier pour un élevage intensif
- Divagation et mortalité élevée des animaux
- Recrudescence de la peste porcine
- Absence de débouchées pour écouler les produits animaux

5.4 Pêche et pisciculture

La pêche et la pisciculture sont deux activités très importantes pour les populations de Sèmè-Podji majoritairement pêcheur. Elles se font dans tous les arrondissements et constituent une ressource considérable dans le panier de la ménagère. Les types de pêche pratiqués sont : la pêche à la nasse, au filet, à l'hameçon, la pêche maritime, l'acaja, les trous à poisson, les étang piscicoles. Les principales espèces pêchées sont : silure, tilapia, crevette, écrevisse, raie, mollusques, crabes, sardinelle, barre. L'existence de cours d'eau, des marais et bas fonds constitue l'atout naturel de cette activité qui jouit aussi d'une disponibilité en marché incontestable. La commune dispose aussi de deux centres de fumage de poisson à Ekpè et à Okoun Sèmè.

Malheureusement le développement de ce secteur est handicapé par plusieurs problèmes rencontrés par les populations :

- Équipements de pêche inadéquats
- Utilisation des engins de pêche prohibés par les pêcheurs de Ganvié, Soava et Aguégué
- Installation anarchique des acadjas
- Erosion côtière
- Non valorisation des bas-fonds
- Diminution de la population halieutique
- Conflit entre les pêcheurs de certains arrondissements et ceux des Aguégés et Ganvié.

5.5 Industrie

- ❖ La transformation industrielle

Elle est encore très peu développée et est matérialisée par la présence de quelques unités telles que:

- Les boulangeries au nombre de 11
- Un pressing à Podji-Agué
- Deux imprimeries (Epkê et Podji)

- Une usine de fabrication de ciment, la CIM-Bénin, installée à Sékandji dans l'Arrondissement d'Agblangandan
- Deux savonneries : ARTI - Savon à Agongo, Arrondissement de Podji
- Une usine de traitement/fabrication des objets à base de cuir (Arrondissement d' Agblangandan)
- Cinq usines de fabrication de barres de glace
- Une sidérurgie (SIAB) à Djéffa, Arrondissement d' Ekpè
- Deux usines de fabrication et d'emballage de boisson avec DRINTEC à Ekpè pour la fabrication de boisson sucrée (non fonctionnel) et SAJUTRO. à Podji (Sacré Jus des Tropiques) pour la fabrication de boisson (rhum, Gani, Pamogan) etc
- une métallurgie (CMCP) à Agongo (arrondissement Sèmè-Podji), spécialisée dans la: Mécano-Soudure, la Construction métallique et le montage
- Zone franche industrielle dans l'Arrondissement de Tohouê
- Fabrication des tuyaux PVC : 1 (Ekpè)
- Une l'usine de production de volailles et de provende (Ets JEFO à Houinta dans l'Arrondissement de Djrèrègbé) et atelier de réparation de bobines toujours à Houinta.

❖ **Autres transformations**

Elles sont de moindres importances de part leurs tailles et concernent les transformations de type artisanal. On peut citer :

- la transformation de noix de palme et de coco en huile, manioc en gari, huile en savon, nervures de palme en panier et balaie, jonc en nattes etc.
- la conservation et le fumage de poissons et de crevettes etc.

Les problèmes prioritaires retenus en matière de transformation sont :

- Faible développement du secteur
- Difficultés d'approvisionnement en matières premières
- Mévente
- Pollution sonore et atmosphérique

5.6 Artisanat

L'artisanat est assez diversifié dans la Commune et occupe une bonne partie de la population. On peut citer :

- Le service de réparation et de construction: mécanique, soudure, maçonnerie, menuiserie, dépannage radio, réparation bobine
- des ateliers de scierie, de vitrerie, plomberie, électricité, de fabrication de meubles, de pièces détachées, de construction métallique.
- Le service d'esthétique : coiffure, couture, tissage, tricotage etc.

Les différents services sont exécutés individuellement dans les ménages ou en groupement. On rencontre des groupements dans tous les arrondissements. On peut citer par exemple le Groupement des artisans à Ayokpo, Glogbo et Kraké-Daho dans l'Arrondissement de Tohouê, le Groupement des femmes dans l'arrondissement d'Agblangandan etc. Notons que les femmes sont très présentes dans l'artisanat et surtout au niveau des services de transformation des produits agricoles à travers la fabrication du manioc en gari (cas du Groupement de transformation de manioc à Agonsagbo dans l'arrondissement de Aholouyèmè), la fabrication de l'huile de coco et palme, la transformation de ces huiles en savon, le fumage de poisson et de crevette, la couture, la coiffure, etc.

Les contraintes et difficultés dans ce domaine sont relatifs à la faible organisation des activités artisanales et au manque d'équipement. Ce qui explique le faible développement du secteur qui se traduit par la persistance de l'utilisation de matériel de travail archaïque et rudimentaire et la médiocrité du service rendu. Il faut cependant noter que d'autres acteurs du secteur se distinguent par la taille et la qualité de leurs équipements plus perfectionnés.

Par ailleurs, la faible compétitivité des produits renforcée par la mentalité du béninois à préférer les produits de l'extérieur à ceux de sa localité posent de sérieux problèmes de débouchés à ces entreprises locales qui apparaissent les conditions sûres pour la promotion des produits locaux.

5.7 Commerce

Le secteur du commerce, dans la commune, est peu développé mais suffisamment diversifié. Il est surtout informel et exercé par de petits commerçants, à faible revenu qui s'investissent dans la vente en gros et surtout en détail des produits de récolte (canne à sucre, coco, patate douce, manioc, maïs, riz, etc.), de produits de transformation ("sodabi" ou vin de palme, "gari" ou farine de manioc, etc.) et manufacturés (boissons, matériaux de construction, denrées alimentaires, etc.), de produits pétroliers (essence, gasoil, pétrole, huile à moteur) et pharmaceutiques qui viennent frauduleusement du Nigeria. On peut compter aussi des prestations de services dont l'essentiel se résume aux activités de communications (téléphone, fax et Internet), de photocopies, de vente, de transport à moto et véhicule, de buvettes, de restaurants, d'auberges et de boucheries. Les infrastructures rencontrées sont essentiellement de petits marchés locaux qui s'animent pour la plupart les nuits, de plusieurs boutiques qui ne sont souvent pas immatriculées, de buvettes, etc., le tout inégalement répartis dans la Commune.

Les problèmes prioritaires se résument à l'absence de marché et à l'insuffisance de structures de financement pour les activités commerciales.

En effet l'inexistence de marché, au vrai sens du mot, c'est à dire un point de vente relativement vaste, à infrastructure définitive avec une périodicité bien définie et pouvant permettre des échanges plus ou moins importants, est ressenti dans tous les arrondissements comme une grande insuffisance pour le développement du secteur de commerce. Dans toute la commune, ce qui est considéré comme marchés (environ une trentaine), ne sont que des petits points de vente, essentiellement animés par les femmes et dont le rayonnement dépasse rarement la localité dans laquelle il est implanté. Seul l'Arrondissement de Tohouê, qui fait limite avec le

Nigeria, bénéficie de deux marchés frontaliers d'envergure régionale : les marchés de Owodé et de Glogbo.

Aucun de ces marchés n'est à infrastructures définitives et les petits commerçants qui les animent s'abritent sous des paillotes construites en matériaux précaires. Cette situation, d'après les populations ne favorise pas le développement du secteur parce que d'une part les vendeurs craignant la mévente, se refusent à prendre des risques pour agrandir et diversifier leur étalage et par conséquent découragent les acheteurs, surtout les nantis qui préfèrent les grands marchés voisins à envergure internationale que sont ceux de Cotonou et de Porto-Novo. Ce qui, par conséquent, ne permet pas à ces commerçants de consolider leur capital déjà très réduit.

Par ailleurs les structures de financement pouvant leur accorder le crédit, ne font pas aussi légion dans la Commune. Il s'agit notamment de CESOK, CLCAM, CVEC, AssEF, PAPME, PADME et CPRP dont les conditions d'accès au crédit, selon la population sont très contraignantes avec des taux d'intérêts très élevés et des délais de remboursement trop courts.

En somme, le secteur commerce est encore dans un état embryonnaire et souffre de plusieurs problèmes qui, une fois, résolus pourraient donner un essor au développement de Sèmè-Podji. Le besoin principal exprimé par les populations est la construction des marchés.

5.8 Transport et communication

❖ Transport

La mobilité des hommes et des biens est assurée grâce à un réseau routier long de 395,79km d'après la Mairie dans son ouvrage intitulé A la découverte de la Commune de Sèmè-Podji² et composé d'une autoroute, l'Autoroute Inter Etat longue de 24km, de routes principales à praticabilité permanente (20 tronçons couvrant 85km dont 9km bitumés), de routes secondaires à praticabilité permanente (11 tronçons couvrant 29km) et plusieurs routes et pistes saisonnières. Le réseau routier est desservi localement par cinq (5) gares routières (tableau n°9). Il est renforcé par endroit par des ponceaux, des digues, des caniveaux et des buses. Il existe également des voies fluviales qui couvrent plus de 20km (données collectées sur le terrain), 60km selon l'ouvrage cité précédemment.

Dans ce secteur, trois (3) problèmes ont été priorisés. Il s'agit de :

- Dégradation et insuffisance des voies d'accès et ponceaux
- Absence de parc auto
- Absence de voie d'accès entre Tchonvi et Sèkandji ; Djéffa et Kétonou ; PK10 et

Ekpè 2; Tohouè (Anakè et Kraké daho et Kraké plage, Kraké daho et Agongbo)

Dans la commune de Sèmè-Podji, toutes les voies sont dégradées à l'exception de l'autoroute Inter Etat et de la route bitumée Sèmè-Podji - Porto-Novo. La saison pluvieuse est la période d'intense dégradation des routes secondaires et des pistes.

² Ouvrage réalisé par la Mairie

Les routes les plus dégradées et qui affectent la mobilité de tous les usagers dans la commune sont les tronçons RNIE-Tohouè (arrondissement de Tohouè), RNIE-Agblangandan (arrondissement Agblangandan), RNIE-Ekpè (arrondissement Ekpè) et RNIE-Aholouyèmè (arrondissement Aholouyèmè). Le tableau n°9 fait le point des pistes défectueuses par arrondissement.

Le problème d'absence de parc auto est une conséquence des problèmes de dégradation et d'absence de voies de desserte de la commune.

Au total, environ cent quarante (140) km de pistes sont défectueux.

Certains quartiers ou villages importants de la commune de Sèmè-Podji, bien que proches les uns des autres par vol d'oiseau, sont reliés par des pistes inaccessibles aux véhicules. En effet, la texture sableuse du sol de la commune ne favorise pas le passage des véhicules qui sont obligés de faire de grands détours pour joindre les chefs lieux des arrondissements, les quartiers et villages.

Les moyens utilisés dans la commune pour le déplacement sont surtout les véhicules taxis et taxis motos, des bus, pour la plupart en transit, des camions. Il y a aussi des voitures, des motos et bicyclettes pour les privés. Sur les voies fluviales ce sont les pirogues, les barques qui sont utilisées.

❖ Communication

La communication interpersonnelle entre les habitants de la commune est assurée par les lignes téléphoniques publiques et privées. Les lignes sont desservies par le réseau téléphonique conventionnel ou les GSM (Ibercom, telecel, bénin-cell etc.).

Les habitants de la commune s'informent grâce aux émissions en modulation de fréquences (FM) sur plusieurs radios dont les plus écoutées sont : Wékè, CAPP FM, FM Ekpè, Golf FM; FM Atakè, Radio Planette, Maranath, Alléluia FM et aux télévisions dont les chaînes regardées sont : Golf TV, ORTB, LC2, TV5.

Les problèmes prioritaires vécus ici sont :

- Faible couverture téléphonique (Insuffisance de lignes, de cabines téléphoniques et d'Internet)
- Absence des services postaux et de télécommunication
- Cabines téléphoniques publiques non fonctionnelles

Selon l'ATLAS Monographique (2001), le nombre d'abonnées au réseau téléphonique conventionnel est très faible (123 personnes en 2001). Il a été amélioré significativement avec l'avènement des GSM et pourrait l'être davantage si le coût de communication mobile était à la portée du citoyen moyen de la commune de Sèmè-Podji.

Ceci fait qu'on note encore des velléités d'abonnement massif affichées de la population à la téléphonie conventionnelle. On estime à 95% le pourcentage de la population qui exprime le besoin d'une communication conventionnelle privée.

5.9 Tourisme et hôtellerie

La Commune dispose d'un potentiel d'infrastructures de tourisme et d'hôtellerie non négligeable. Il s'agit :

- des sites touristiques tels que le Monument Saint Antoine de Padoue à Mondocomè dans l'Arrondissement d' Agblangandan, le Musée Honmè et le Vodoun Houéhoun à Ekpè, le lac Nokoué et ses rives, les plages de l'océan Atlantique et de Sèmè-Podji du centre touristique CTA Bymin's à Ouèkè dans l'arrondissement de Djrèrègbé ;
- des lieux historiques à Davatin et Agbogodo dans l'arrondissement d'Agblangandan, wéla et Yovohonto à Kétonou dans l'Arrondissement d'Aholouyèmè, Ohoun et Kinsi à Houinta, puis la résidence du Roi Toffa 1er à Awanou dans l' Arrondissement de Djrèrègbé ;
- des structures d'accueille à savoir hôtels (Hôtel 15 Janvier à Ekpè, Palm Beach, CTA Bymin's), Motels (Motel Yamadjako à glogbo, motel de Ekpè3 / PK13), des auberges et centre d'hébergement, (CTOM Emmaüs à Tohouè), des maquis/restaurants pour faciliter le séjour des touristes et/ou des hôtes dans la Commune.

Les problèmes prioritaires recensés ici sont :

- Faible valorisation des lieux historiques
- Absence d'aménagement des sites touristiques et historiques
- Mauvais entretien des monuments
- Insuffisance d'infrastructures de tourisme et d'hôtellerie (buvettes, restaurants, centres d'hébergement)
- Erosion côtière

CHAPITRE V: ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1. Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration du budget comprend plusieurs étapes :

- La collecte des données statistiques dans les services déconcentrés
- l'évaluation des recettes (méthode de pénultième année ou la méthode d'évaluation directe
- l'évaluation des dépenses : la méthode utilisée varie selon qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement ou d'investissement
- la préparation de l'avant-projet du budget par le maire, le receveur et le personnel de toutes les directions techniques de la mairie sur la base du PDC et du PAI
- le vote du budget en session du conseil municipal
- l'approbation du budget par l'autorité de tutelle

6.2. Evolution des différents postes budgétaires

Le cadre financier de mobilisation des ressources locales prend en compte :

- les ressources et dépenses budgétaires de la commune telles que fixées par la loi et les services chargés de la mobilisation des ressources communales
- le financement direct de l'Etat sous forme de subventions versées à la commune
- le financement communautaire notamment celui de la santé et de l'éducation
- les financements provenant de diverses structures nationales ou non intervenant dans le développement de la commune de Sèmè-Podji

Dans la suite nous allons mettre l'accent sur les ressources budgétaires propres de la commune et leur mobilisation

Ressources budgétaires de la commune

Aux termes des articles 7 à 15 de la loi 98-007 du 12 Février 1998 portant régime financier des collectivités locales au Bénin, les ressources budgétaires propres de la commune de Sèmè-Podji comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Le tableau suivant présente l'évolution de ces recettes de la commune sur les cinq dernières années :

Répartition et évolution des recettes budgétaires de la commune de Sèmè-Podji de 2002 à 2004

Années	Total des recettes	Recettes fiscales		Recettes non fiscales		Autres recettes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
2000	156.005.314	85.093.686	54,5	44.295.058	28,4	26.616.570	17,1
2001	231.730.869	87.573.314	37,8	93.455.555	59,0	50.702.000	21,2
2002	352.619.562	188.559.574	53,5	102.092.718	29,0	61.967.270	17,5
2003	398.605.884	144.106.135	36,2	172.015.785	43,2	82.483.964	20,6
2004	543.876.193	255.363.319	47,0	215.542.374	39,6	72.970.500	13,4
TOTAL	1.682.838.194	760.696.028		489.650.877		217.421.734	
Moyenne	336.567.638	152.139.205	45,2	163.216.959	37,8	72.473.911	16,8

Source : extrait des comptes administratifs des recettes/perceptions de la commune de Sèmè-Podji

D'après ce tableau, on note que jusqu'en 2002, année d'installation des élus locaux, l'accent était mis sur le recouvrement des recettes fiscales (53,5% des recettes en 2002). Ces recettes sont perçues par la mairie pour le compte de l'Etat qui en retour, accorde une partie à la commune pour financer ses dépenses locales. A partir de 2002, la recherche de fonds propres pour assurer les dépenses locales a conduit les élus locaux à renforcer le recouvrement des recettes non fiscales et les autres recettes. Ainsi, dès 2003, l'ensemble des recettes non fiscales et autres recettes

perçues par la commune s'élève à 254.499.749 fcfa soit 63,8% des recettes totales. En 2004, les recettes de la commune proviennent pour plus de 50% des recettes non fiscales et autres recettes. Le renforcement du recouvrement et l'élargissement de l'assiette doivent continuer pour permettre à la mairie de pouvoir financer ses propres dépenses.

Mais pour l'instant, les recettes pourraient s'améliorer si on prenait en compte toutes les taxes perçues et percevables sur les carrières et les taxes relatives au lotissement.

Services et agents chargés de la mobilisation des ressources communales

La mobilisation des ressources communales est actuellement assurée par les services des impôts, la recette/perception et la mairie à travers le service affaires économiques. Ces derniers s'occupent à la fois de la mobilisation des impôts locaux que des impôts d'Etat.

Les services des impôts : Ces dernières années, les services des impôts se sont plus investis dans le recouvrement des impôts locaux que des impôts d'Etat. En effet, pendant longtemps les impôts locaux ont été mal identifiés et mal perçus du fait que le service chargé de les recouvrer était installé à Porto-Novo.

Le recouvrement des impôts est assuré par un personnel composé des agents permanents d'Etat (au nombre de 7) dont un administrateur des impôts (cadre A) et des agents de la mairie (au nombre de 6) dont un attaché des services administratifs (cadre A).

Les recettes/perceptions : Elles encaissent les fonds mobilisés et participent surtout au recouvrement des recettes locales.

Le recouvrement par les services des recettes/perception est assuré par un personnel composé de 7 agents : 1 cadre, 1 caissière, 2 agents catégorie C affectés au service des recettes/perceptions de la commune par le Ministère des Finance et de l'Economie, et 1 secrétaire ; 1 gardien et 1 chauffeur mis à disposition du service des recettes/perceptions par la mairie.

Le service affaires économiques de la commune : Il s'investit dans le recouvrement des taxes sur l'exploitation des carrières. Il utilise temporairement des occasionnels pour les opérations de recouvrement.

Dépenses budgétaires de la commune

Elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Répartition et évolution des dépenses budgétaires de la commune de Sèmè-Podji de 2002 à 2004

Année	Total des dépenses	Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
		Montant	%	Montant	%
2000	155.994.581	134.419.417	86,1	21.575.164	13,9
2001	231.154.073	181.291.002	78,4	49.863.071	21,6
2002	320.636.480	240.457.668	75,0	80.178.812	25,0
2003	387.875.989	305.392.025	78,7	82.483.964	21,3
2004	561.882.283	436.758.240	77,7	125.124.043	22,3
2005					

Moyenne	331.508.681	259.663.670	78,3	71.845.011	21,7
---------	-------------	-------------	------	------------	------

Source : extrait des comptes administratifs des recettes/perceptions de la commune de Sèmè-Podji

D'après le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement font en moyenne 78,3% de l'ensemble des dépenses de la commune. Pour une localité en quête de développement équilibré, cette situation n'est pas intéressante car elle ne permet pas d'augmenter la sphère économique créatrice d'emploi à travers des investissements productifs.

Equilibre financier de la commune

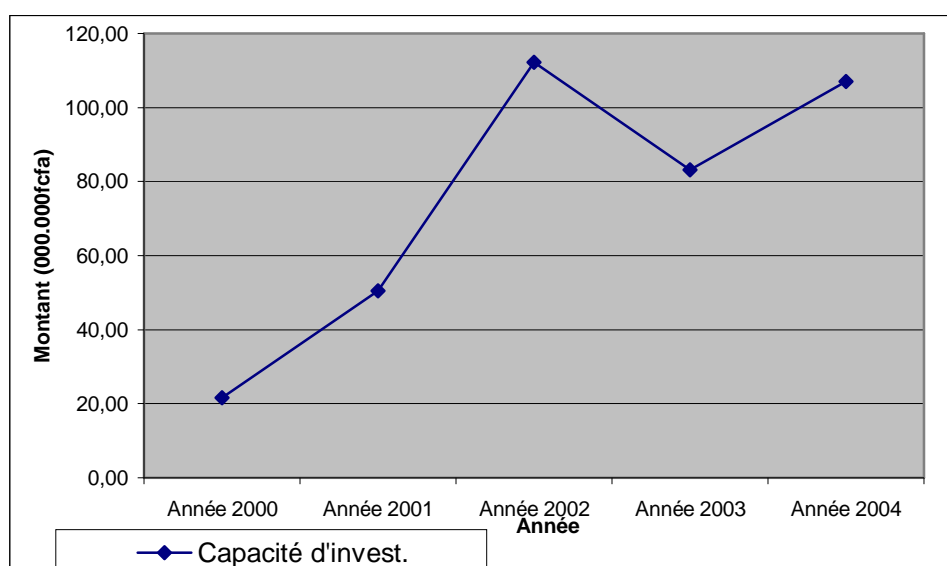
L'équilibre financier de la commune s'apprécie à travers la capacité d'investissement et la capacité de financement de la commune.

La capacité d'investissement de la commune est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement : $Ci = R - Df$. Elle traduit la possibilité de la commune à garantir aux populations les conditions d'une performance économique durable.

La capacité de financement est la différence entre les recettes et les dépenses : $Cf = R - D$. Elle est l'expression de la réserve financière de la commune donc de son aptitude à faire face financièrement ou à induire d'autres activités permettant d'améliorer ses ressources.

Les figures suivantes permettent d'apprécier l'évolution de la capacité d'investissement et de la capacité de financement de commune sur les trois dernières années.

Evolution de la capacité d'investissement de la commune de Sèmè-Podji entre 2000 et 2004

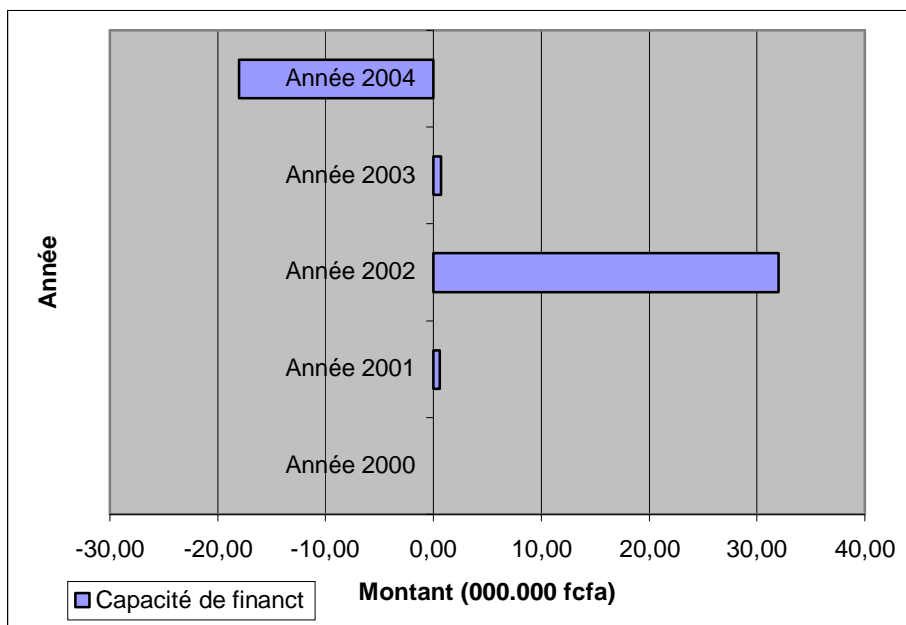


D'après cette figure, la capacité d'investissement (Ci) de la commune augmente d'une année à une autre. Sur les cinq dernières années, la Ci a augmenté en moyenne de 74.903.897 fcfa. La Ci la plus faible a été observée en 2000 avec un montant de 21.585.897 fcfa et la Ci la plus élevée a été observée en 2002 avec un montant de 112.161.894 fcfa. En comparaison à beaucoup d'autres communes du Bénin général, la capacité d'investissement de la commune de Sèmè-Podji, en

valeur, est élevée. Cependant, elle ne garantit pas une dynamique de développement parce qu'elle fait en moyenne à 21,7% des recettes de la commune.

Pour que la commune de Sèmè-Podji puisse conquérir le champ d'un développement harmonieux, il lui faut accroître le niveau de sa capacité d'investissement. Cela peut se faire en augmentant les recettes et/ou en diminuant les dépenses de fonctionnement.

Evolution de la capacité de financement de la commune de Sèmè-Podji entre 2000 et 2004



D'après cette figure, la capacité de financement (Cf = écart entre Recettes totales et Dépenses totales) de la commune est en moyenne de 3.058.883 fcfa. En 2002, la commune a connu sa Cf la plus élevée avec un montant de 31.983.082 fcfa. En 2004, elle s'est mise à découvert avec une Cf négative de -18.006.090 fcfa. Cette faible capacité de financement de la commune traduit sa fragilité financière. En effet, après chaque exercice, la réserve financière de la commune est faible et ne lui permet pas de faire face à des imprévus comme les conséquences des calamités, des aléas climatiques etc. ou même d'induire des activités stratégiques non éligibles au PDC comme la recherche etc.

En résumé, avec une mobilisation annuelle de ressources financières propres non négligeables, la commune de Sèmè-Podji présente un équilibre financier très fragile du fait que ses ressources sont englouties au fur et à mesure de leur mobilisation dans les besoins urgents et importants exprimés par des populations impatientes. Il est nécessaire à la commune de mobiliser d'avantage de ressources pour les années à venir afin de réduire la fragilité de son équilibre financier.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

La promotion du développement local de la commune de Sèmèpodji devra reposer sur trois grands axes stratégiques que sont :

Axe I : La mobilisation et l'organisation des acteurs

La mobilisation sociale est un processus visant à réunir ou à mettre en mouvement différents acteurs sociaux autour d'un objectif ou d'un centre d'intérêt commun.

La démarche de mobilisation des acteurs consiste en :

- L'identification des acteurs : il a pour objectif d'inventorier les différents acteurs économiques et sociaux actuels ou potentiels qui sont :
- les acteurs institutionnels : Le conseil communal, les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles etc.
- Les opérateurs économiques : Les producteurs, transformateurs, commerçants des différents secteurs d'activités
- La société civile : il s'agit des ONG nationales et internationales, les organisations professionnelles, les associations de développement etc.
- L'information générale de tous les acteurs sur les priorités de la commune : Il s'agira à ce niveau d'informer les acteurs sur les rôles et responsabilités de l'équipe communale et de ceux des acteurs sociaux et économiques
- L'information de proximité par groupe d'acteurs ou catégorie sociale : Au niveau de chaque groupe d'acteurs, les gestionnaires de la commune doivent définir avec précision les rôles et responsabilités qui leurs sont dévolues.
- L'analyse des dynamiques sociales : Il s'agira de faire des populations les principaux acteurs du processus de développement de leur commune en les mobilisant autour des actions qui sont programmées dans les Plans de Développement.
- L'organisation de chacun des groupes d'acteurs en fonction des enjeux : Il s'agit de définir à chaque groupe d'acteurs les actions à mener qui concourent au développement de la commune.
- La définition des relations entre les différents groupes socio-économiques : Il s'agit d'une étape très importante qui est à la base de la réussite de tout le processus de développement engagé par les gestionnaires de la commune. Pour le faire, il sera indispensable, d'inventorier la nature des relations entre les différents groupes d'acteurs ; de mesurer l'intensité de leur communication ; d'identifier les conflits et les forces de ces relations ; de repérer les acteurs clés qui soutiennent la dynamique économique et sociale.

Axe II : Le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure performance de la commune

La capacité d'une Mairie, est le potentiel qu'elle a être performante. Son aptitude à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. Le renforcement des capacités vise à améliorer la performance potentielle de la commune, telle quelle transparaît dans

ses ressources et sa gestion. La performance est l'attitude d'une commune à atteindre ses buts et réaliser sa mission globale.

Pour être performante, la commune de Sèmèpodji devra s'investir pour agir sur les facteurs déterminants de renforcement de capacités que sont :

- ☞ **Améliorer l'organisation des services de la commune** : Il s'agit plus précisément, de doter la commune en personnel en nombre suffisant et de bonne qualité ; de mettre à la disposition de ceux-ci des infrastructures, des équipements, des technologies et des ressources financières. Tous ces éléments constituent la base des ressources de la commune.
- ☞ **Améliorer l'environnement interne de la commune** : L'environnement interne peut entraver l'exploitation efficace des capacités et limiter la performance de la commune. Parmi les éléments qui composent l'environnement interne figurent la culture organisationnelle, les mesures d'incitation et de récompense axées sur la performance, la structure organisationnelle c'est à dire la répartition des tâches, le définition des rôles, des responsabilités, des pouvoirs ainsi que les normes et valeurs communes favorisant l'esprit d'équipe dans la poursuite des buts de la commune.
- ☞ **Tenir compte de l'environnement opérationnel externe** : Le contexte externe dans lequel la commune mène ses activités doit être connu de tous, car il influe sur la performance de celle-ci.

Il s'agit essentiellement des systèmes administratifs et juridiques qui régissent le fonctionnement de la commune, les politiques et l'environnement politique qui influent sur les activités, les technologies à la disposition des communes, le milieu social et culturel, les tendances économiques.

Comment la commune pourra renforcer les capacités de ses acteurs ?

Pour améliorer les performances du personnel de la commune, il sera nécessaire de :

- Planifier le perfectionnement du personnel en tenant compte des nouveaux enjeux de la décentralisation
- Maintenir les connaissances du personnel à jour en formant chacun dans son domaine précis
- Amener le personnel à avoir des aptitudes à réfléchir et à apprendre à innover.

Les thèmes tels que la gestion du processus du changement, les techniques et outils participatifs, les enjeux de la décentralisation, la gestion des projets et programmes, la gestion des organisations ainsi que le règlement des questions de l'heure en matière de développement peuvent être abordés.

Axe : III Le financement et la mobilisation des ressources locales

Le financement du développement local passe par : la contribution participative des populations aux actions de développement ; l'amélioration de la fiscalité locale par l'amélioration de l'assiette fiscale et le recouvrement; l'accès des communautés aux crédits. Ces différentes formes de mobilisation des ressources sont les sources endogènes de développement local. A cela on ajoute les sources exogènes que sont :

le transfert de ressources financières et des investissements faits par l'Etat ainsi que les aides extérieures mobilisées à travers les projets et les partenariats avec d'autres communes extérieures.

❑ *l'amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Cette variété des ressources fiscales devrait permettre à chaque commune de se prendre en charge.

Ainsi, la commune de Sèmèpodji devra faire l'effort de recouvrer toutes ces recettes fiscales en utilisant des stratégies et méthodes permettant à chaque citoyen de payer facilement et sans contrainte aucune ses impôts, en vue de mobiliser assez de ressources pour son développement.

❑ *Faciliter l'accès des populations aux crédits*

La création et le développement des activités dans les communes nécessitent des financements pour les investissements, les équipements, mais aussi les fonds de roulement des exploitations. La pérennité des actions engagées et le développement d'autres activités dépendent aussi de la permanence et de l'efficacité des offres de financement. L'objectif est d'appuyer l'accès à ces financements.

Le crédit est un des instruments de promotion de l'économie d'un pays. Malheureusement pendant plusieurs décennies, les institutions financières existantes, compte tenu des taux de crédit élevé ne permet pas l'accès des populations rurales aux crédits.

Au cours des cinq dernières années près de la moitié des crédits octroyés ont été destinés au commerce de gros et de détail, aux restaurants et aux hôtels ; le secteur productif n'a reçu dans la même période que environ 27% de crédits constitués en majorité par des crédits à court terme. En clair, les besoins en crédit des PME/PMI sont restés largement insatisfaits par l'offre du système bancaire malgré sa sur liquidité.

Les crédits viendront renforcer la capacité de financement sans provoquer de surendettement. Il n'est pas exclu que des actions de partenariat soient envisagées avec les IMF présentes dans la commune. Car ces institutions que sont : la FECECAM, la FENACREP, FINADEV, PDME, PAPME etc. sont réputés fiables avec un réseau national des caisses, un volume des affaires très important et un professionnalisme prouvé.

Dans les localités où les IMF sont en nombre suffisant, les autorités communales pourront inciter les responsables de ces institutions à s'installer dans la localité. Il est possible de susciter la création de petites coopératives financières autogérées

par les acteurs locaux en partenariat avec les IMF expérimentées. Dans ces conditions, la Mairie peut être garante de telles actions.

Les appuis d'amélioration de l'accès au crédit et au micro crédit toucheront différents acteurs des filières : les exploitants agricoles, les commerçants, les femmes transformatrices etc.

❑ *Transfert des ressources financières par l'Etat*

L'effectivité d'une décentralisation fondée sur un développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. Elle dépend de leur capacité à faire travailler en harmonie, des acteurs aux légitimités et besoins différents et parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Toutes ceci ne peut être entièrement assumées que si l'Etat central transfert aussi aux communes une partie des ressources financières mobilisées en complément de ce qu'elles auraient déjà mobilisées.

Mais compte tenu des grandes difficultés que connaît l'Etat, la commune ne devra pas ces premières années d'existence, attendre grande chose. Elle devra baser son développement beaucoup plus sur les ressources à mobiliser localement.

❑ *Attirer les financements extérieurs*

Les financements extérieurs sont composés de toutes les activités qui sont financées dans une commune par l'intermédiaire des projets et programmes négociés par l'Etat ou des financements obtenus dans le cadre des partenariats négociés avec les villes ou communautés extérieures. Ces apports externes doivent être des compléments des fonds mobilisés au niveau local. Malheureusement, dans la plupart des communes, les Plans de Développement sont basés environ à 70% sur les fonds extérieurs à la commune. Sèmèpodji est en jumelage avec plusieurs villes de France telles que Heudebouville et Champs-sur-Marne, Saint-Jean d'Ardière desquelles la commune reçoit des appuis de toute nature.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

8.1 Identification des filières porteuses

La commune de Sèmèpodji appartient à la zone des pêcheries pour laquelle les filières porteuses sont l'aviculture, l'élevage de petits ruminants, la pisciculture, les cultures maraîchères, le maïs, le palmier à huile, la banane plantain, l'élevage non conventionnel, la canne à sucre, les porcins, les crevettes, les noix de coco, le tourisme et l'hôtellerie sont d'une manière générale les filières capables d'assurer le développement économique de la région.

Les raisons ayant motivé ce choix sont les suivantes : amélioration des revenus des producteurs, existence de marché d'écoulement favorable, existence de terres noires disponibles et fertiles, existence de puits artésiens et de bas-fonds, existence de plans d'eau et de bas-fonds, les habitudes alimentaires, existence de verdure toute

l'année pour les rongeurs, proximité de grandes villes (Cotonou, Porto-Novo), proximité du Nigeria comme marché potentiel, existence d'usine artisanale de transformation en rhum, jus et sirops, existence de sites touristiques attractifs à valoriser, existence de potentialités, l'opportunité de mise en œuvre du projet de la vallée de l'Ouémé et autres, etc.

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

Dans cette multitude de possibilités, les communes de cette zone agroécologique ont pu dégager des filières levier pour leur développement économique. Il s'agit de : palmier à huile, cultures maraîchères, tourisme et hôtellerie, production halieutique (pêche et pisciculture).

La commune de Sèmèpodji pour son développement économique développera des filières leviers que sont : la Palmier à huile, le tourisme et les cultures maraîchères.

☞ La Filière palmier à huile

☐ *Caractéristiques de la filière*

Les palmiers à huile existent dans les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique du Mono et le Zou. Ils avaient autrefois fait la fierté de notre pays. Deux produits sont considérés : l'huile de palme (huile rouge) et l'huile de palmiste. Trois catégories de plantations existent : naturelle, villageoise et industrielle. Le palmier à huile connaît aujourd'hui une très faible productivité. (500 à 800 kg/ha). Le matériel végétal est non sélectionné et les plantations se caractérisent par une absence de fertilisation.

☐ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

La production du palmier à huile est organisée en :

- Plantations villageoises, elles sont individuelles dispersées ou groupées. Il existe aussi depuis dix ans une alternative aux palmeraies naturelles
- Plantations industrielles initialement propriété de l'Etat, elles ont été rétrocédées aux coopératives de producteurs en 1998. Elles sont exploitées par environ 25 000 coopérateurs.

Il existe des pépiniéristes privés installés. Trois catégories de transformation se font ; artisanale (largement dominée par les femmes), semi-industrielle (de nombreuses machines existent : malaxeurs, presses, clarificateurs, séchoirs etc.) et industrielle (trois huileries : IBCG). La commercialisation est principalement informelle. La couverture du marché local de l'huile de palme en 2000 : 83% de production artisanale ; 07 % de celle industrielle et 10 % d'importations. L'huile palmiste est fortement demandé par les savonneries artisanales et semi industrielles du Bénin et même de la sous région. Il existe assez de conflits entre les acteurs de cette filière. Une interprofession de la filière a été mise en place en novembre 2002.

❑ *Stratégie de développement de la filière au niveau national*

- Les activités de relance de la filière doivent viser les marchés national et régional. La filière connaît assez de difficultés pour envisager à court terme un retour compétitif sur le marché international et surtout au niveau de la production industrielle.
- Les initiatives de développement se concentrent donc actuellement sur l'amélioration du rendement des plantations villageoises et industrielles et sur l'expérimentation d'unités de transformation artisanales et semi-industrielles pour la production d'huile de palme et d'huile industrielle.

❑ *Stratégies communales*

La commune devra se concentrer sur l'appui à l'amélioration des plantations villageoises par :

- La production des plants de qualité par les pépiniéristes privés
- Le développement des petites et moyennes plantations par la mise en place d'un système de crédit à moyen terme
- L'encadrement des petits planteurs et l'organisation de la collecte des régimes
- L'appui aux groupements de femmes pour la transformation et la vente de l'huile de palme aux industriels
- L'appui pour l'introduction des presses à huile.
- Instaurer une bonne gestion des coopératives d'aménagement rural et négocier avec les planteurs pour aplanir les querelles autour des activités de la filière.

☞ La Filière tourisme

❑ *Caractéristiques de la filière*

Le tourisme contribue pour environ 2% de la formation du Produit Intérieur Brut. Il se place au 2^{ème} rang national en termes de recettes d'exportation après le coton. L'industrie du tourisme est encore embryonnaire mais on observe néanmoins depuis 1990 une progression régulière de la fréquentation de touristes internationaux et des recettes engendrées par cette activité. Ainsi le nombre de visiteurs est passé de 140 000 en 1993 à 163 000 en l'an 2000. La France est le principal pays émetteur de touristes en direction du Bénin dans la mesure où elle fournit le plus gros contingent. La plus grande partie des touristes utilisent la voie aérienne ; la voie terrestre est le mode de transport privilégié par les touristes venant du continent africain. En Afrique de l'Ouest, le Bénin représente la cinquième destination touristique.

❑ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

Le patrimoine touristique du pays lui permet de proposer à la clientèle une offre variée d'attraits ou de produits et d'organiser différents types de tourisme que sont :

- Un tourisme culturel et historique rare en Afrique

- Un tourisme balnéaire privilégié : avec près de 125 km de côte, le Bénin offre le plaisir de grandes plages sauvages qui se déploie le long de la route des pêches, des plages de sable blanc et ombragées par les cocotiers où alternent les villages de pêcheurs.
- Un tourisme naturel dans les espaces sauvages : Particulièrement au Nord, le Bénin dispose de magnifiques étendues sauvages et variétés offrant de multitudes possibilités d'éco-tourisme ; les réserves animalières, les grands lacs du sud et les nombreuses rivières et les lagunes sont ouverts aux amateurs de chasse et de pêche ; les deux grands parcs nationaux
- Des cités lacustres où vivent plus de 70 000 personnes dans des villages sur pilotis, des Tata Somba et du village Tanéka

L'équipement hôtelier est réduit, il est composé de 16 établissements d'hébergement dont seulement 31 sont des établissements classés. La plupart des infrastructures d'accueil n'offrent pas le confort et les services d'un niveau de qualité suffisant. Elles représentent un taux net d'occupation médiocre compris entre 0,1 et 20%.

□ ***Stratégie de développement de la filière au niveau national***

- Valorisation des ressources culturelles

Les principaux sites fréquentés par les touristes ne répondent pas aux critères qualitatifs attendus par la clientèle internationale. La gastronomie locale n'est pas valorisée, elle représente divers types de spécialités culinaires dont la promotion devrait contribuer au renforcement de l'image du pays et à son développement économique.

- Valorisation des ressources naturelles

L'utilisation touristique des ressources naturelles ne se fait pas de façon satisfaisante. Il faut à la fois qu'elles soient préservées dans leur équilibre naturel et qu'elles soient conditionnées pour une exploitation touristique appropriée.

- Amélioration de la qualité des hébergements

On remarque de façon générale, les établissements touristiques ne satisfont pas aux règles et usages les plus courants de la profession. Leur conception, leur entretien, leurs services sont loin de répondre aux exigences de la clientèle internationale.

- Améliorer la qualification du personnel des entreprises touristiques

Le personnel ayant requis une formation professionnelle est généralement peu nombreux. La faible qualification du personnel des hôtels explique en grande partie les problèmes qui se posent en matière d'entretien des établissements d'accueil, et la qualité des services de maintenance.

- Améliorer la qualité des infrastructures et les circuits touristiques

Les conditions des voyages par voie terrestre obligent bon nombre de touristes étrangers à préférer les voyages par avion, surtout à cause de l'insécurité qui règne sur les routes, les tracasseries policières et la durée des trajets. Les coûts des autres services tels que la télécommunication et l'électricité ne sont pas compétitifs.

□ ***Stratégies communales***

La commune devra œuvrer à :

- l'identification d'autres sites touristiques,
- la valorisation des ressources naturelles,
- l'amélioration de la capacité et de la qualité des lieux d'hébergements et d'accueil des touristes et former le personnels.

Amener les différents acteurs à un professionnalisme de l'organisation culturelle et touristique.

☞ La Filière cultures maraîchères

☐ *Caractéristiques de la filière*

Au Bénin, les produits maraîchers jouent un rôle important dans l'alimentation des hommes. En effet, ils sont consommés à l'état frais, en assaisonnement dans les entrées culinaires ou comme condiments indispensables dans la préparation de différentes sauces. Ils contribuent ainsi à la réduction des maladies carencielles en micronutriments. Les plus utilisés sont :

- Les légumes frais : tomates, piment, gombo
- Les légumes feuilles : gboma, amarante, crinclin, chou, laitue
- Les légumes à bulbes et racines : oignon, carotte

Les cultures maraîchères sont généralement classées en deux catégories :

- Les cultures traditionnelles de pleins champs pratiqués en milieu rural ; la tomate, le piment, l'oignon, le gombo, les légumes feuilles
- Les cultures exotiques également désignées sous le vocable légumes de type européen, pratiqués dans les zones urbaines et périurbaines. Elles concernent la carotte, le chou, la laitue, le concombre, le pois eau etc.

Les superficies des cultures maraîchères prises individuellement sont relativement faibles par rapport à celles des grandes cultures pratiquées au Bénin comme le maïs, le manioc et le coton.

Parmi les cultures maraîchères, la tomate est la plus cultivée, suivie du piment et du gombo. L'oignon qui était une culture spécifique à la vallée du Niger, gagne progressivement le littoral et le centre du pays depuis quelques années. Il a fait un bond remarquable en passant de 37ha en 1994 à plus de 1000ha en 2005.

Les cultures maraîchères sont cultivées dans toutes les régions du Bénin.

L'accès à la terre revêt plusieurs aspects. En effet, le régime pluviométrique et la disponibilité en terre sont les déterminants. Ainsi, les bas fonds et les plaines alluviales ne sont accessibles qu'en saison sèche ou la décrue alors que les hautes terres sont exploitables en saison pluvieuse.

Dans les régions urbaines et périurbaines, les superficies peuvent être évaluées à 300 planches pour les plus nantis des exploitants. La superficie d'une planche varie de 6m² à 30m².

En zones rurales, les superficies des exploitations sont très importantes. Elles varient de 200m² à 5ha. La main d'œuvre est surtout familiale quand les superficies sont petites. Les exploitations de taille élevée emploient de la main d'œuvre extérieure.

❑ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

Le niveau d'organisation des producteurs maraîchers est inégal et varie en fonction des spéculations et des zones de production. Généralement, les maraîchers sont membres des organisations traditionnelles existant au Bénin basées sur le modèle de celles de la filière coton, même dans les zones où cette culture est inexistante.

Dans les centres urbains et périurbains, lesdits groupements rassemblent des producteurs essentiellement pour faire face au problème de l'insécurité foncière ou exploiter les zones propices au maraîchage du fait des possibilités agropédologiques de site ou de la disponibilité d'un point d'eau.

Bien que ces structures disposent d'un bureau qui peu être assimilé à celui d'un conseil d'administration, aucune des principales fonctions d'une organisation de type coopératif, ne serait-ce que de service, n'est gérée en commun.

Il existe aussi des coopératives de producteurs ainsi que l'union des maraîchers dans certaines zones.

Actuellement, la transformation et la conservation des légumes demeurent un problème dans la mesure où les technologies utilisées ne sont pas suffisamment maîtrisées. Les systèmes et méthodes de conservation et de transformation recensés sont : le séchage solaire, la mouture, la transformation par la chaleur ou la cuisson, la transformation industrielle.

La commercialisation des produits maraîchers implique plusieurs catégories d'acteurs dont l'intervention dans le circuit varie selon qu'il s'agit des cultures exotiques ou des cultures de plein champ.

❑ *Stratégies communales*

La commune devra œuvrer à :

- Organiser les acteurs de la filière des cultures maraîchères.
- Améliorer l'approvisionnement en intrants de qualité
- Faire produire des semences maraîchères certifiées
- Définir les zones de culture aménageables en milieu périurbain
- Renforcer l'encadrement, la formation et l'information des producteurs
- Aider les producteurs à se doter d'infrastructures de séchage et de stockage dans les localités stratégiques
- Assister les organisations de maraîchers à la mise en place d'un système fiable d'octroi et de récupération des crédits.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le développement économique de la commune de Sèmèpodji sera effectif, si les autorités municipales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la

commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R1 : *Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.*

Pour promouvoir l'économie locale, la commune de Sèmèpodji devra susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emplois à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R2 : *Développer les aides immatérielles.*

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R3 : *Appuyer la valorisation des produits locaux*

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agro-alimentaires ou artisanales, l'appui à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R4 : *Appuyer la promotion des filières leviers*

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R5 : *Améliorer la fiscalité locale.*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions

d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R6 : Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que la commune de Sèmèpodji peut leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R7 : Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

CONCLUSIONS GENERALES

Les textes et les lois sur la Décentralisation ont bien défini un environnement favorable pour le développement des Communes

Mais force est de constater à ce jour que le Bénin est encore un vaste chantier où les défis économiques que soulève la Décentralisation ne sont encore en phase d'être relevés. En effet, malgré les efforts déployés par la Mission de la Décentralisation, la Maison des Collectivités locales, le PRODECOM, et les Partenaires au développement à travers un certain nombre d'appui, les contraintes sont encore nombreuses aux niveaux suivants :

- politique budgétaire
 - politique de croissance économique
 - politique sociale
 - gestion et protection environnementale
 - coopération intercommunale
- ❖ De façon générale les constats sont :
- la faible exploitation des opportunités existantes sur le plan local
 - le manque de synergie entre la Communes et celles limitrophes, les Services déconcentrés de l'Etat, les Opérateurs économiques, et les Structures d'appui
 - le niveau communal restreint, pour favoriser à lui seul un développement économique durable
 - la faible collaboration intercommunale
- ❖ Cependant, il y a quelques notes d'espoir observées au niveau de la Commune à travers :
- l'élaboration des PDC et les tentatives de leur mise en oeuvre
 - les efforts des opérateurs économiques pour créer la richesse
 - l'organisation en associations des producteurs agricoles ou artisanaux
 - la promotion et la valorisation des professions artisanales
 - la création des Centres d'appui aux Entreprises

Par ailleurs, il a été établi que la valorisation des filières porteuses au niveau de la Commune pouvait constituer une base pour le développement économique local ; l'exercice effectué au niveau des ateliers régionaux pour arriver à déterminer **les filières porteuses, les filières charnières ou leviers** de la commune ou de la zone agro-écologique est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan national qu'international ; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées aux niveaux national et local. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire DAT-Août 2005
2. Analyse des Filières. Deux composantes, PADSA II Bénin
3. Compétitivité Sectorielle des Economies des Pays membres de l'UEMOA
4. Projet de Rapport final Pays : Bénin (Afrique-Etudes Bénin, AFID-Consultance : Sénégal, BNCTD : CI, Statistika : Burkina Faso)
5. Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de l'Atacora et la Donga, Vision à l'horizon 2010 Tome 1
6. Tome2 : Stratégie de mise en oeuvre du PSDD Atacora-Donga
7. Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora Gèram Conseil, Annexe Novembre 2002
8. L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
9. L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières
10. Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE) Mouftaou Lalèyè, Déc. 2002
11. Décentralisation et Territorialité (Jean Bonnal, Fonctionnaire FAO)
12. Bilan de la Filière Riz au Bénin (Y.J. CAPO-CHICHI, Déc. 2004)
13. Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
14. Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
15. Synthèse des informations sur les filières riz et anacarde dans l'Atacora – Donga Bénin, rapport définitif. Réalisé par patrice. ADEGBOLA et Alain C. OFIO par GTZ – PROCGRN
16. Communication institutionnelle : manuel à l'usage des OG et des instituts de recherche agricole en Afrique. CTA 2002.
17. L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier. CTA, 2004
18. Livre blanc sur la fiscalité, Ministère des Finances, avril 1998
19. Plans de Développement Communaux.
20. Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, Ministère des Finances et de l'Economie, Mission de décentralisation, janvier 2003.
21. Décentralisation et territorialité, Jean Bonnal, FAO, mai 2003.